



Assemblée générale

Distr. générale
9 mars 2005

Cinquante-neuvième session
Point 108 de l'ordre du jour

Résolutions adoptées par l'Assemblée générale le 23 décembre 2004

[sur la base du rapport de la Cinquième Commission (A/59/448/Add.2)]

59/277. Budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005

A

OUVERTURE DE CREDITS REVISEE POUR L'EXERCICE BIENNAL 2004-2005

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice biennal 2004-2005, le crédit de 3 179 196 100 dollars des États-Unis qu'elle avait ouvert par ses résolutions 58/271 A du 23 décembre 2003 et 58/295 du 18 juin 2004 est majoré de 428 977 800 dollars, cette augmentation se ventilant comme suit :

Chapitres du budget	Crédits ouverts	Augmentations	Crédits révisés
	par les résolutions 58/271 A et 58/295 ^a	(diminutions)	
(En dollars des États-Unis)			
<i>Titre I. Politique, direction et coordination d'ensemble</i>			
1. Politique, direction et coordination d'ensemble	58 504 400	3 038 800	61 543 200
2. Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence	533 574 800	26 681 700	560 256 500
Total, titre I	592 079 200	29 720 500	621 799 700
<i>Titre II. Affaires politiques</i>			
3. Affaires politiques	242 461 500	185 165 700	427 627 200
4. Désarmement	18 118 400	621 500	18 739 900
5. Opérations de maintien de la paix	89 898 300	2 961 500	92 859 800
6. Utilisations pacifiques de l'espace	5 484 400	419 500	5 903 900
Total, titre II	355 962 600	189 168 200	545 130 800
<i>Titre III. Justice internationale et droit international</i>			
7. Cour internationale de Justice	31 621 900	3 314 100	34 936 000
8. Affaires juridiques	39 303 000	1 331 000	40 634 000
Total, titre III	70 924 900	4 645 100	75 570 000

Chapitres du budget	Crédits ouverts par les résolutions 58/271 A et 58/295 ^a	Augmentations (diminutions)	Crédits révisés
	(En dollars des États-Unis)		
<i>Titre IV. Coopération internationale pour le développement</i>			
9. Affaires économiques et sociales	137 739 400	5 288 300	143 027 700
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	4 231 900	126 700	4 358 600
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	9 344 000	231 000	9 575 000
12. Commerce et développement	106 241 800	8 560 500	114 802 300
13. Centre du commerce international CNUCED/OMC	23 472 200	2 664 100	26 136 300
14. Environnement	10 530 100	385 700	10 915 800
15. Établissements humains	15 536 200	476 600	16 012 800
16. Prévention du crime et justice pénale	9 392 800	647 400	10 040 200
17. Contrôle international des drogues	20 006 900	1 469 200	21 476 100
Total, titre IV	336 495 300	19 849 500	356 344 800
<i>Titre V. Coopération régionale pour le développement</i>			
18. Développement économique et social en Afrique	95 672 700	569 300	96 242 000
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	67 236 900	(2 169 800)	65 067 100
20. Développement économique en Europe	50 196 800	4 565 000	54 761 800
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	80 884 900	4 486 500	85 371 400
22. Développement économique et social en Asie occidentale	52 713 800	(1 718 200)	50 995 600
23. Programme ordinaire de coopération technique	42 871 500	–	42 871 500
Total, titre V	389 576 600	5 732 800	395 309 400
<i>Titre VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires</i>			
24. Droits de l'homme	56 794 500	7 776 800	64 571 300
25. Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés	56 731 900	9 512 000	66 243 900
26. Réfugiés de Palestine	33 851 800	789 200	34 641 000
27. Aide humanitaire	23 292 300	983 000	24 275 300
Total, titre VI	170 670 500	19 061 000	189 731 500
<i>Titre VII. Information</i>			
28. Information	156 056 100	6 266 500	162 322 600
Total, titre VII	156 056 100	6 266 500	162 322 600
<i>Titre VIII. Services communs d'appui</i>			
29. Gestion et services centraux d'appui	525 139 700	(47 993 900)	477 145 800
Total, titre VIII	525 139 700	(47 993 900)	477 145 800
<i>Titre IX. Contrôle interne</i>			
30. Contrôle interne	23 227 200	959 800	24 187 000
Total, titre IX	23 227 200	959 800	24 187 000
<i>Titre X. Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales</i>			
31. Activités administratives financées en commun	25 573 200	(15 128 000)	10 445 200
32. Dépenses spéciales	79 455 100	1 800 800	81 255 900
Total, titre X	105 028 300	(13 327 200)	91 701 100

Chapitres du budget	Crédits ouverts par les résolutions 58/271 A et 58/295 ^a	Augmentations (diminutions)	Crédits révisés
	(En dollars des États-Unis)		
<i>Titre XI. Dépenses d'équipement</i>			
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	58 651 300	45 915 300	104 566 600
Total, titre XI	58 651 300	49 915 300	104 566 600
<i>Titre XII. Contributions du personnel</i>			
34. Contributions du personnel	382 319 400	28 874 800	411 194 200
Total, titre XII	382 319 400	28 874 800	411 194 200
<i>Titre XIII. Compte pour le développement</i>			
35. Compte pour le développement	13 065 000	–	13 065 000
Total, titre XIII	13 065 000	–	13 065 000
<i>Titre XIV. Sûreté et sécurité</i>			
36. Sûreté et sécurité	–	140 105 400	140 105 400
Total, titre XIV	–	140 105 400	140 105 400
Total général	3 179 196 100	428 977 800	3 608 173 900

^a Voir également A/59/578, par. 58.

76^e séance plénière
23 décembre 2004

B

PREVISIONS DE RECETTES REVISEES POUR L'EXERCICE BIENNAL 2004-2005

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice biennal 2004-2005, les prévisions de recettes d'un montant de 415 340 500 dollars des États-Unis qu'elle avait approuvées par ses résolutions 58/271 B du 23 décembre 2003 et 58/295 du 18 juin 2004 sont majorées de 28 511 400 dollars, cette augmentation se ventilant comme suit :

Chapitres des recettes	Montants approuvés par les résolutions 58/271 B et 58/295	Augmentations (diminutions)	Montants révisés
	(En dollars des États-Unis)		
1. Recettes provenant des contributions du personnel	386 540 400	29 073 300	415 613 700
Total, chapitre premier des recettes	386 540 400	29 073 300	415 613 700
2. Recettes générales	24 043 200	(33 700)	24 009 500
3. Services destinés au public	4 756 900	(528 200)	4 228 700
Total, chapitres 2 et 3 des recettes	28 800 100	(561 900)	28 238 200
Total général	415 340 500	28 511 400	443 851 900

76^e séance plénière
23 décembre 2004

C

FINANCEMENT DES DEPENSES DE L'ANNEE 2005

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'année 2005 :

1. Les dépenses prévues au budget d'un montant total de 2 027 743 750 dollars des États-Unis, soit 1 580 430 150 dollars représentant la moitié du crédit initialement ouvert pour l'exercice biennal 2004-2005 par sa résolution 58/271 A du 23 décembre 2003, 18 335 800 dollars représentant le crédit additionnel ouvert pour l'exercice biennal 2004-2005 par sa résolution 58/295 du 18 juin 2004, et 428 977 800 dollars représentant la majoration qu'elle a approuvée dans sa résolution A ci-dessus, seront couvertes comme suit, conformément aux articles 5.1 et 5.2 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies¹ :

a) À concurrence de 29 509 150 dollars, par :

i) Un montant de 14 400 050 dollars représentant la moitié du montant estimatif des recettes autres que celles provenant des contributions du personnel qu'elle a approuvé pour l'exercice biennal 2004-2005 par sa résolution 58/271 B du 23 décembre 2003 ;

ii) Moins 561 900 dollars correspondant à la diminution qu'elle a approuvée dans sa résolution B ci-dessus ;

iii) Un montant de 15 671 000 dollars, représentant le solde du compte d'excédents budgétaires au 31 décembre 2003 ;

b) À concurrence de 1 998 234 600 dollars, par les contributions dues par les États Membres conformément à sa résolution 58/1 B du 23 décembre 2003 ;

2. Il sera déduit des contributions dues par les États Membres, conformément aux dispositions de sa résolution 973 (X) du 15 décembre 1955, leurs soldes créditeurs respectifs au Fonds de péréquation des impôts, soit un montant total de 218 725 650 dollars, calculé comme suit :

a) 193 245 850 dollars, représentant la moitié du montant estimatif des recettes provenant des contributions du personnel qu'elle approuvé dans sa résolution 58/271 B ;

b) 48 700 dollars, représentant le montant estimatif des recettes provenant des contributions du personnel qu'elle a approuvé dans sa résolution 58/295 ;

c) 29 073 300 dollars, représentant l'augmentation des recettes prévues au titre des contributions du personnel qu'elle a approuvée dans sa résolution B ci-dessus ;

d) Moins 3 642 200 dollars, correspondant à une diminution des recettes provenant des contributions du personnel pour l'exercice biennal 2002-2003 par rapport au montant révisé qu'elle a approuvé dans sa résolution 58/267 B du 23 décembre 2003.

*76^e séance plénière
23 décembre 2004*

¹ ST/SGB/2003/7.